

Questions orales

L'Association des consommateurs du Canada ne représente pas le point de vue des consommateurs.

Selon le député, l'Association n'est rien d'autre que le prolongement du ministère que représente justement le secrétaire parlementaire.

Le ministre estime-t-il, comme son secrétaire parlementaire, qu'effectivement l'Association des consommateurs du Canada ne représente pas le point de vue des consommateurs? S'il est de cet avis, va-t-il couper les vivres à l'Association? Et sinon, peut-il confirmer qu'il continuera d'appuyer l'Association et demandera à son secrétaire parlementaire de se rétracter?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je répète à l'honorable député que le ministère a la responsabilité d'écouter tous les interlocuteurs et tous les groupes d'intérêts et, à ce que je sache, l'Association des consommateurs du Canada représente un groupe d'intérêts valable et, effectivement, ce matin j'ai eu une rencontre avec les représentants de cette Association, laquelle s'est terminée juste avant la période des questions orales, et notre discussion a porté sur divers sujets concernant l'Association des consommateurs du Canada. Il y va donc de l'intérêt du gouvernement, comme je le disais, d'écouter tous les groupes, y compris celui de l'Association des consommateurs.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA**LA NOMINATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF**

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Le gouvernement a nommé un comité de trois personnes qui inclut un ancien employé de CTV et conseiller du premier ministre pour le conseiller sur les compressions budgétaires à la Société Radio-Canada. Ma question est simple. Le premier ministre fait-il confiance à M. Pierre Juneau? Dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-il pas donné cette responsabilité à Pierre Juneau?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): En l'absence du ministre des Communications, je peux répondre à mon ami, l'honorable député. Il s'agit, si je ne m'abuse, d'un comité consultatif auprès du ministère et du ministre des Communications dans le but de l'aider dans l'analyse des dossiers qui affectent Radio-Canada entre autres, mais surtout dans le domaine, pour l'instant, des compressions budgétaires, et c'est dans le but de faciliter le travail du ministre afin de s'assurer, dans la mesure du possible, que les compressions budgétaires sont effectuées au niveau bureaucratique et non sur le dos des employés de la Société Radio-Canada ou autres. Il me semble que c'est une explication que le ministre a déjà donnée et qui est tout à fait légitime.

[Traduction]

LE MANDAT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, une différence importante semble échapper au premier ministre. Celui-ci ne comprend-il la différence entre recruter un groupe de conseillers de l'extérieur en vue de recommander des changements au mandat de la Société Radio-Canada, ce qui serait tout à fait opportun, et engager un groupe de conseillers de l'extérieur, notamment un de ses anciens conseillers politiques particuliers, en vue d'exécuter une partie du mandat de la Société? Il s'agit d'une fonction de gestion qui incombe à juste titre aux cadres actuels de la Société. Le gouvernement a certainement confiance en eux. Ou bien il doit leur confier cette tâche, ou bien il doit les remplacer. Le gouvernement ne devrait pas permettre cette ingérence politique de l'extérieur.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je constate que le député est terrifié à l'idée que quelqu'un qui a fait de la politique puisse conseiller la Société Radio-Canada. Ce projet n'insulte manifestement pas l'actuel président de la Société, qui est moins choqué par les activités sectaires que mon collègue.

Nous avons pleinement confiance dans les cadres de la Société Radio-Canada. Nous proposons de laisser la Société agir librement, conformément à ses respectables traditions. Cela ne doit pas empêcher un ministre, toutefois, de demander l'avis d'experts pour mener à bien son obligation parlementaire, à savoir analyser et conseiller du mieux possible la Chambre des communes sur les activités permanentes de son ministère, et notamment la supervision générale de la Société Radio-Canada, dont il est responsable.

L'EXEMPTION D'INGÉRENCE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre devrait tirer les choses au clair avec son ministre. Ce dernier a déclaré publiquement que le groupe a été chargé de deux grandes fonctions. La première, examiner le mandat de la Société Radio-Canada. Il est tout à fait normal de confier cette tâche à des conseillers attachés aux cabinets des ministres ou à des groupes de l'extérieur. Il n'y a aucun doute à ce sujet. L'autre mandat qui a été accordé à ce groupe, et je l'exprime ici en mes propres termes, consiste à véritablement mettre en vigueur des coupures budgétaires touchant même les émissions diffusées par la Société.

Le premier ministre ne comprend-il pas qu'il existe une différence fondamentale entre recruter des conseillers de l'extérieur pour des questions de politique générale et s'ingérer dans les prises de décisions d'une société d'État proprement dite? Une société d'État comme Radio-Canada, qui est la plus grande entreprise de radiodiffusion du pays, doit rester libre de toute ingérence extérieure et surtout des nominations politiques faites par le gouvernement dans le but de participer directement aux décisions de gestion.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si c'est vrai, l'actuel président de la Société Radio-Canada sera le premier surpris. Je le dis sans aucune méchanceté parce que nous avons beaucoup d'estime pour M. Juneau et ses réalisations. C'est vrai.